

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h. Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi 9 h à 11 h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AOÛT 2022

Étaient présents à 19 h 00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** adjoints. Annabel **Dudoret**, Adeline **Durpoix**, Hélène **François**, Philippe **Didier**, Freddy **Staepli**, Denis **Guilbert**, Olivier **Gavoille** conseillers. Lucie **Roch**, absente excusée a donné pouvoir à Caroline **Triquenot**.

Préambule

Rappel: Ainsi qu'il avait été annoncé lors du dernier conseil municipal du 27 juin, les modalités de communication et d'affichage des actes changent. Dès lors le Conseil a voté pour l'affichage des actes dont les délibérations font partie. **Une version papier sera affichée sous l'abri situé à droite de la mairie, une version en ligne sera disponible sur le site internet de la Commune dans la semaine suivant le conseil municipal.**

Dans le **bulletin d'information** figurera la liste des délibérations examinées à chaque nouveau conseil municipal. On y trouvera aussi l'information à caractère général ou spécifique à destination de tous les Germinois.

Le décret du 7 octobre 2021 nous impose la rédaction d'un **procès-verbal** qui sera **à disposition de tous sur le site internet** de la Commune et **consultable dans sa version papier à la Mairie**. Le procès-verbal regroupera l'ensemble des délibérations prises à chaque séance de conseil municipal. Il ne sera toutefois **disponible** qu'après l'approbation de tous les conseillers **au début du conseil le mois suivant**.

En résumé et dans la pratique il n'existe plus de compte-rendu. La teneur des échanges lors du conseil municipal est relatée dans le procès verbal qui sera à disposition de chacun sur le site internet de la commune mais également en consultation au secrétariat aux heures d'ouverture au public.

Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 29 août 2022

- Création du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe – Approuvée
- Plan de relance de la forêt communale : constatation de la consultation infructueuse – Approuvée
- Terrains maraîchers aux Champs Meilley : avenant concernant le loyer - Approuvée

VIE QUOTIDIENNE

CARTES AVANTAGES JEUNES 2022-2023

La distribution des cartes «avantages jeunes» pour la rentrée de septembre aura lieu

samedi 10 septembre à 11 heures – salle du Conseil municipal de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUE

«La bibliothèque reprend le mardi à partir du 6 septembre **mais de 16 h à 18 h**. Ouverture le samedi matin de 9 h à 11 h, **sauf le samedi 17 septembre**, fermeture exceptionnelle, faute de bénévoles disponibles. »

URBANISME

Les permanences ont lieu à la mairie chaque **lundi de 10 h à 12 h**.

Rappel : tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface plancher, de modifier le volume du bâtiment, effectuer une pose de clôture, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1). Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration- préalable, ou d'un permis de construire

Depuis le 1^{er} janvier 2022 vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme par mail à l'adresse suivante :

urbanisme@saintgermain70.fr

Pour cela il vous suffit de télécharger les documents sur le site **service-public.fr**. Les différents documents Cerfa de demande de déclaration préalable, certificat d'urbanisme et permis de construire y sont disponibles. Vous pourrez déposer vos demandes au secrétariat aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Les dossiers seront instruits suivant leur date d'arrivée.

Reprise des permanences à partir du **lundi 5 septembre de 10 h à 12 h**.

AFFOUAGE SUR PIED

Les inscriptions pour la réalisation de l'affouage sur pied sont ouvertes

du lundi 5 septembre au lundi 10 octobre 2022

BRUIT ET TONTE

Arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21 du 18/05/2006

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

RESTRICTIONS D'EAU - Arrêté préfectoral N° 70-2022-06-17 du 17 juin 2022

Selon l'arrêté préfectoral du 8 août 2022 les usages de l'eau sont limités :

- l'**arrosage** des jardins est **interdit** entre 9 h et 20 h.
- le **remplissage et remise à niveau** des piscines de plus de 1 m3 est **interdit**.
- le **lavage** des véhicules est **interdit**.

OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

La Poste nous informe de la fermeture du bureau,

les vendredis : 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre.

Motif : réunions d'information du personnel.

En dehors de cet événement le bureau est ouvert du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h. Le samedi de 8 h 45 à 10 h 45. Agence fermée le lundi.

ELECTIONS

Nous remercions de bien vouloir signaler tout changement relatif à votre inscription sur la liste électorale : changement de nom (mariage), nouvelle adresse dans la commune, demande de radiation lors de déménagement.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 26 septembre 2022 à 19 h 00. Imprimé par nos soins.